



À TOUS LES CONTRIBUABLES
AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO 461-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 293-91 AFIN DE CRÉER LA ZONE COMMERCIALE ZCA-29

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Massueville, qui s'est tenue le lundi 3 décembre 2018, les membres du Conseil ont adopté le règlement numéro 461-18 qui vise à modifier le règlement de zonage 293-91 afin de créer la zone commerciale ZCA-29.

La Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel a délivré le certificat de conformité numéro 2019-1020-M-40-RZM à l'égard de ce règlement le 17 janvier 2019.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Pierre-De Saurel et est disponible pour consultation au bureau municipal de Massueville, situé au 246, rue Bonsecours à Massueville, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressées peut en prendre connaissance.

Donné à Massueville, ce 29^e jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf.

La directrice générale et secrétaire-trésorière

France Saint-Pierre g.m.a.